

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 12 Décembre 1990

Objet :

Délégation de
SignatureL'an mil neuf cent cent quatre vingt dix
et le douze Décembre
à dix huit heuresle Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHÉL

9012/16

Présents : MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES
ou DE FONTMICHÉL, DELORENZO, DEMICHELI, DUHALDE,
Représentés GIANOTTI, GINESY, GRIBALDO, GRIFFA, GUIGONIS, MARY,
LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MURRIS, PASCAL, PAPI
SPINELLI, THAON, ZORRO, MMme BELLON, BOURRIER,
PECQUEUR, SARAMITO, SOMARIA.

Le Président indique que par lettre en date du
29 Juin 1990, Monsieur le Préfet lui a transmis des
observations sur la Délibération N° 9004/02 prise le
24 Avril 1990.

En effet, l'article L 163-13-1 du Code des
Communes, prévoit que le Président peut déléguer
l'exercice d'une partie de ses pouvoirs par arrêté et
non pas par délibération.

Je vous demande donc de bien vouloir rapporter
votre décision concernant la délibération N° 9004/02.

Où l'exposé du Président, et après en avoir
délibéré, le Comité décide de rapporter la délibération
N° 9004/02, en date du 24 Avril 1990.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
H. de FONTMICHÉL

